



**Attention ! Lire attentivement ce document.  
Beaucoup de nouveautés à prendre en compte cette  
saison pour votre inscription.**

## **1-La demande de licence**

**Si vous êtes déjà licencié au club :**

- votre demande de licence vous sera remise lors des séances d'inscriptions pour signature car elle sera déjà pré remplie.

**Pour un nouveau licencié :**

- remplir un formulaire vierge

## **2-La réforme du CERTIFICAT MEDICAL uniquement pour les joueurs amateurs et les dirigeants**

Le certificat médical est valable pour 3 saisons (de 2016/2017 à 2018/2019) sous réserve que, chaque saison pendant cette période, l'intéressé remplisse les deux conditions cumulatives suivantes :

→ **Condition n°1 : conserver sa qualité de licencié : signature d'une licence, d'une saison à l'autre, soit dans le même club (renouvellement) soit dans un autre club (mutation)**

**Exemple :**

Le certificat médical fourni pour la saison 2016/2017 par un licencié sera valable pour les saisons 2017/2018 et 2018/2019

UNIQUEMENT SI le licencié en question obtient effectivement une licence lors de la saison 2017/2018 puis lors de la saison 2018/2019.

A l'inverse, le certificat médical fourni pour la saison 2016/2017 ne sera pas valable pour la saison 2018/2019 SI l'intéressé n'est pas licencié lors de la saison 2017/2018.

Résumé : le fait de connaître une saison sans être licencié annule la durée de validité de 3 saisons du certificat médical.

→ **Condition n°2 : répondre à un questionnaire de santé (voir document)**

En pratique : le licencié devra prendre connaissance du questionnaire de santé remis par le club. Il aura alors deux options au moment de remplir son formulaire de demande de licence :

- attester qu'il a répondu «**non** » à toutes les questions en cochant la case correspondante : dans ce cas, la partie relative au certificat médical sur le bordereau de demande de licence n'aura pas à être remplie
- attester qu'il a répondu «**oui** » à une ou plusieurs questions en cochant la case correspondante : dans ce cas, la partie relative au certificat médical sur le bordereau de demande de licence devra être remplie par un médecin.

# Documents à fournir lors de l'inscription

## - La cotisation (voir tableau)

→ Possibilité de payer par chèque (en 3 fois), par chèques vacances, coupons sport, pass sport, Bon CAF etc...chèques (à l'ordre Association Sportive Mulsanne Teloché), espèces.

→ Réduction de 5€ par inscription supplémentaire dans la même famille  
(Personnes vivant sous le même toit)

## - Une photo d'identité

## - Autorisation parentale (droit à l'image, droit aux soins en cas de blessure)

## - Nouveau licencié, prévoir en plus des documents ci-dessus

→ une demande de licence

→ 1 photocopie de pièce d'identité (carte identité ou livret de famille)

**TOUT DOSSIER INCOMPLET LE JOUR DE L'INSCRIPTION  
NE SERA PAS  
ENREGISTRE ET LA LICENCE NON DELIVREE.**

## TARIFS LICENCES SAISON 2017/ 2018

|                                       |           |
|---------------------------------------|-----------|
| • U6/U7, U8/U9, FEMININES primaires : | 90 euros  |
| • U10/U11 :                           | 100 euros |
| • FEMININES Collège et Lycée :        | 100 euros |
| • U12/U13 :                           | 100 euros |
| • U14/U15 :                           | 120 euros |
| • U16/U17 :                           | 120 euros |
| • U18/U19 + seniors/vétérans :        | 120 euros |

## DATES DE PERMANENCE (seulement au stade de Mulsanne)

- LUNDI 19 JUIN DE 18H00 A 20H00
- MARDI 20 JUIN DE 18H A 20H00
- MERCREDI 21 JUIN DE 14H A 17H
- JEUDI 22 JUIN DE 18H00 A 20H00

## DATES A RETENIR

- Reprise U15/U16/U17 et U19 : selon planning défini par les éducateurs
- Reprise U7/U9 : **mercredi 06 septembre** de 13h45 à 16h
- Reprise U11/U13 : **mercredi 30 août** de 15h à 17h
- Essayage survêtement officiel club (35 euros taille Enfant, 45 euros taille Adulte) **le samedi 16 septembre** de 9h à 12h